

L'objectif de sécurité publique en Europe

Il s'agit impérativement de trouver une approche nouvelle permettant d'éviter que la mainmise des malfaiteurs sur l'Etat de droit — dont les effets sont déplorés en Roumanie depuis 2011, et les causes installées en France depuis 2013 — ne puisse s'étendre à d'autres nations de l'Union européenne.

La Roumanie sous poumon artificiel

Comment stopper le virus criminel roumain ? Peut-être en révélant qu'en France, de premières révélations nous valent déjà des pressions criminelles jusque dans les hôpitaux, où nous ne sommes plus soignés, par suite d'intimidations constatées contre le personnel soignant, comme en Roumanie.

Rapport moral 2011-2017 sur la Roumanie

La Roumanie, en effet, est devenue un vaste camp de concentration dont les plus valides se sont échappés avant le recensement de 2011, ce qui aggrave les difficultés des milieux officiels à expliquer la disparition officiellement inexpiquée de plus de 5 millions de personnes dans ce pays.

Selon diverses enquêtes dont les résultats n'ont jamais été publiés par des médias complices, et pour le moins réticents à révéler les trafics dont la confusion leur profite directement, ces disparitions correspondent à divers sortes de crimes délibérément organisés contre la population.

Le mobile de ces crimes est de dissimuler les trafics immobiliers dont ces personnes sont victimes, avec l'aide de magistrats spécialisés dans la production et l'usage de faux pour le vol de biens immobiliers privés ou publics, à l'origine de trafics sans limite constatés aujourd'hui.

En 2006, une première étude conduite sous l'égide de la Sorbonne, Panthéon Assas Paris II, révélait que 97 % des magistrats roumains étaient corrompus, mais cette soutenance de thèse a été empêchée par l'intervention du milieu criminel roumain contre le directeur de thèse, François TERRÉ, dérouter.

Après l'intervention politique de notre cabinet¹ pour saisir la Cour Pénale Internationale de la Haye des crimes contre l'humanité commis dans ce pays de l'Union européenne, ce taux est tombé à 80 %, mais la situation s'est aggravée pour les 20 % restant, victimes de nouvelles formes de violence aggravées.

Une procédure pénale contre ce groupe criminel visé par une plainte de la France, reçue par la Cour le 09 décembre 2014, aurait dû conduire à des arrestations, mais un grave détournement de procédure, tels que ceux déplorés par le président de la Cour avant sa nomination à ce poste, a été commis.

De ce fait, seuls les témoins ont été arrêtés, avec la complaisance de la Cour Pénale Internationale, alors que les crimes commis par le groupe criminel sont toujours plus odieux, comme dernièrement, avec la production de boissons contaminées normalement scellées, pour mieux piéger les victimes.

Avant plus ample enquête, on peut estimer que les produits utilisés contre toute personne étrangère au groupe criminel vont de la drogue de 4 heures, à de nouveaux cocktails dont les effets pernicieux vont de la désorientation de la personne à la perte durable de ses facultés de jugement.

La libre production criminelle de ces boissons scellées d'origine, mais frelatées, résulte d'un double processus d'intimidation directe contre le personnel de production de certains sites, et de suppression de tout contrôle de qualité alimentaire, dans le pays, par une série d'emprisonnements abusifs.

Notre cabinet, en prise directe avec des enquêteurs roumains qui mettent leur vie en jeu face à la pression criminelle omniprésente dans ce pays, avait alerté la Cour Pénale en temps utile et produit les preuves de ces graves préméditations, qui ont été ignorées en bloc avec les premiers crimes.

Copie pour information

Cour Pénale Internationale de la Haye. Paris le 19 février 2017

¹ Notre Cabinet agit comme un poumon artificiel sur la Roumanie, dans l'attente que la Haye reprenne son rôle.